



photo

FORMULAIRE D'INSCRIPTION POUR LES MINEURS

Participant :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse postale :

Code postale :

Ville :

Adresse mail :

Tel fixe :

Tel portable :

Signature et date du responsable :

Montant payé :

Date du certificat médical :

FAMILY



MUAY THAI

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

Je soussigné(e)

.....

représentant légal de l'enfant mineur

.....

Autorise ce dernier à pratiquer

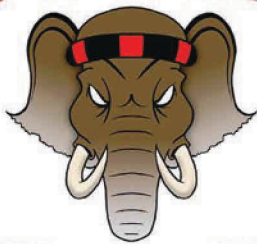
le MUAY THAÏ (boxe thaïlandaise)

au sein du club FAMILY MUAY THAÏ.

A, le

Signature

FAMILY



MUAY THAI

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1

Les membres s'engagent à s'écarter de toutes formes de violence, de tromperie et à se montrer sérieux lors des séances d'entraînement. Ils s'engagent également à respecter les consignes des coaches, le lieu d'entraînement, le matériel et ses partenaires ainsi qu'à avoir un comportement sportif et modèle.

Article 2

Les membres s'engagent à respecter les horaires des séances. Dans le cas contraire, l'accès à la salle des cours des retardataires de plus de 15 minutes ne sera possible qu'avec l'approbation de l'entraîneur.

Article 3

Tous les membres devront être à jour dans le règlement de leur cotisation. Le certificat médical «autorisant la pratique de la boxe thaïlandaise» daté de moins de 3 mois est obligatoire dès la première séance.

Article 5

La tenue d'entraînement est obligatoire pour chaque inscrit : Un short de Muay Thai, un protège dents, des bandes, une paire de gants de boxe, une coquille pour les hommes, mitaines ou bandes, corde à sauter, des protèges tibias, un tee-shirt, une bouteille d'eau et une serviette.

Article 6

Les bijoux et les montres sont interdits lors des cours. Les inscrits seront priés de ne pas laisser des objets de valeur dans les vestiaires (téléphones, ordinateurs...). En cas de vol, la responsabilité du club ne pourrait être engagée. Les chewing-gums, bonbons etc... sont interdits pendant les heures d'entraînement.

Article 7

Le rangement des bouteilles et autres objets appartenant aux élèves est de leur responsabilité.

Article 8

Contribution au maintien de la propreté de la salle de boxe et des locaux attenants, toute personne prise en flagrant délit de détérioration sera exclue immédiatement du club avec poursuites judiciaires.

Article 9

Aucun remboursement ne pourra être effectué après une inscription validé.
La cotisation devra être payée maximum en 2 fois.
Le règlement pourra être fait au moyen de 2 chèques ou espèces + chèques.

Article 10

Le règlement intérieur est rédigé au fur et à mesure des besoins.
Les membres manquant au respect du présent règlement pourront faire l'objet d'une exclusion définitive.

Signature avec mention «Lu et approuvé»: